

Le ministère de la Justice recrute !

La perspective d'un emploi durable, de valeurs fondées sur l'humain et d'un métier qui a du sens, ça vous tente ? Au ministère de la Justice, c'est ce que nous vous proposons.

Des métiers du brevet des collèges au master 2

	Services judiciaires	Administration pénitentiaire	Protection judiciaire de la jeunesse	Fonctions supports
Bac +4	Magistrat		Psychologue	
Bac +3	Directeur des services de greffe judiciaires	Directeur des services pénitentiaires - Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Directeur de services de la protection judiciaire de la jeunesse - Assistant de service social - Infirmier	Attaché d'administration
Bac +2	Greffier	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation - Lieutenant pénitentiaire	Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse	Métiers de l'informatique
Bac				Secrétaire administratif
Brevet / BEP		Surveillant pénitentiaire		
Aucun diplôme exigé				Adjoint administratif - Adjoint technique

Au-delà des métiers spécifiquement liés à la Justice, comme tout organisme, le ministère a besoin de personnels pour fonctionner au quotidien (comptabilité, logistique, ressources humaines, systèmes d'information, communication...)

Le ministère de la Justice c'est près de 79 000 agents pour une cinquantaine de métiers.

Informations et inscriptions aux concours sur

www.metiers.justice.gouv.fr



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Devenez
**Directeur
des services
de greffe**

le ministère de la Justice
RECRUTE



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Vos fonctions au ministère de la Justice

Chargé des fonctions d'encadrement, de direction, d'administration et de coordination, le directeur des services de greffe a de multiples casquettes. Il dirige les services de greffe d'une juridiction et supervise le travail des greffiers et agents administratifs au quotidien.

Le directeur des services de greffe participe aussi à l'élaboration des budgets, en assure l'exécution et veille à la bonne gestion des moyens matériels. Dépositaire des minutes, scellés et archives au sein de la juridiction, il en assure la conservation.

Il collabore également avec les chefs de juridictions et met en œuvre leurs décisions. Du parc informatique aux marchés publics, en passant par les règles hygiène et sécurité ou la formation des agents, le directeur des services de greffe intervient dans de multiples domaines.

Comme les greffiers, il peut exercer à la Cour de cassation, au sein d'une cour d'appel, d'un tribunal de grande instance, d'un tribunal d'instance, d'un conseil de prud'hommes, d'un conseil départemental d'accès au droit, à l'administration centrale du ministère de la Justice ou dans un service administratif régional.

Ses fonctions varient selon sa juridiction d'appartenance. Par exemple, au tribunal d'instance, il possède des attributions en matière

de saisie des rémunérations, de procuration de vote ou de certificat de nationalité française.

Dans les plus importantes fonctions, le directeur des services de greffe est nommé directeur de greffe d'une juridiction.

La réforme statutaire du 15 octobre 2015 permet aux directeurs des services de greffe de voir leurs fonctions évoluer. Leurs responsabilités sont valorisées et leurs missions sont recentrées sur leur rôle d'encadrement des structures les plus importantes. Ils peuvent accéder à un statut d'emploi fonctionnel leur ouvrant de nouvelles perspectives de carrière.

Compétences requises

- Connaissance de la procédure et du droit
- Appétence pour l'encadrement et le travail en équipe
- Organisation, capacité d'adaptation
- Ecoute

Rémunération

La rémunération d'un greffier en chef est de 1 800 € net par mois en début de carrière. Elle peut atteindre 4 500 € net par mois à la fin de celle-ci.

Comment devenir directeur des services de greffe ?

Selon votre profil, vous pouvez passer l'un de ces deux concours :

Concours externe :

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau bac+3.

Concours interne :

Vous êtes fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans.

À l'issue du concours, les futurs greffiers en chef bénéficient d'une formation rémunérée de 18 mois à l'École nationale des greffes, à Dijon. Au programme : stages pratiques en juridiction et cours abordant les divers aspects des missions juridiques, d'encadrement et de gestion.

Au moment d'intégrer l'École nationale des greffes, les élèves signent l'engagement d'accomplir cinq années en tant que greffier en chef au service de l'État.